

DECISION COMMUNAUTAIRE Nº 217/2022

OBJET: Achat d'un compresseur et de ses accessoires

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF);

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

CONSIDERANT, que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fournir les outils et le matériel indispensables au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que le devis de la société WELDOM, sise 115 Val des Castagnins – 06500 MENTON, dont le montant s'élève à 196.90€ HT est adapté et cohérent ;

DÉCIDONS

<u>Article 1^{er}</u>: d'accepter la proposition de la société WELDOM, sise 115 Val des Castagnins – 06500 MENTON, pour la fourniture d'un compresseur, pour un montant de 196.90 € HT;

<u>Article 2</u>: Les dépenses engagées seront imputées au compte 60632 du budget Principal au titre de l'exercice 2022;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

N 1 DEC. 2022

Date d'affichage :

n 1 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221201-217-2022-AR Date de télétransmission : 06/12/2022 Date de réception préfecture : 06/12/2022

Le Président

Yves JUHEL